



## Déclaration liminaire

### CTA du 17 janvier 2018

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres du CTA,

L'UNSA Fonction publique a voté contre le report d'un an du PPCR et contre le texte sur la CSG car celui-ci ne permettra ni un gain de pouvoir d'achat, ni la compensation intégrale sur la durée des 1,7% de hausse lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 8 novembre.

L'UNSA Fonction publique a participé au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) après avoir boycotté la première réunion prévue. Pourquoi ?

Depuis plusieurs mois, les décisions prises par le gouvernement sont autant de signaux négatifs :

- Jours de carence ;
- Gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et pour 2018 ;
- Hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et sans gain de pouvoir d'achat ;
- Report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) malgré l'engagement de poursuivre sa mise en œuvre sur la durée du quinquennat.

La parole de l'état ne sera donc pas tenue, de même que celle du Président de la République puisque l'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites depuis le 1er janvier.

Au-delà des contentieux à régler sur le pouvoir d'achat, c'est la reconnaissance de l'utilité sociale des agents publics qui est en cause. Nous répondons présents au quotidien pour garantir l'accès à des services publics efficaces et indispensables tant pour la solidarité que pour le bon fonctionnement de la sphère économique. Nous en avons assez que l'on nous dise qu'il y a trop de fonctionnaires ou que nous ne sommes qu'une charge financière pour l'Etat. La dépense publique est aussi un investissement, un investissement pour la cohésion sociale et un investissement productif.

Si certains trouvent qu'il y a trop de fonctionnaires, alors il faut dire lesquels et donc lesquels ne servent à rien : ceux qui éduquent ? Ceux qui soignent ? Ceux qui assurent notre sécurité ? Ceux qui garantissent des normes sanitaires ? Ceux qui interviennent de jour comme de nuit pour sauver des vies ou protéger des biens ? Ceux qui traquent la fraude fiscale ? ... La liste pourrait être encore longue. Mais pour comprendre le malaise des agents publics et le sentiment d'injustice qui grandit chez eux, il faut comprendre la violence symbolique que nous ressentons en étant assimilés à une économie à faire.

Nous ne reviendrons pas sur les milliers de personnes en contrat aidé qui ont subi brutalement le non renouvellement de leur contrat.

Concernant les nouveaux dispositifs : retour à la semaine de 4 jours, retour sur la réforme du collège, dédoublement de CP, « devoirs faits » etc..., la précipitation avec laquelle ces mesures ont été mise en

place empêche toute préparation réfléchie et construite. Une réforme chasse l'autre sans laisser le temps aux personnels de se les approprier, et encore moins à l'encadrement de les évaluer. Beaucoup d'enseignants se sont engagés dans des projets novateurs qui semblent aujourd'hui ne plus susciter l'intérêt de la hiérarchie. Pour l'UNSA Education, cette précipitation va à l'encontre de ce qui est nécessaire en éducation : investir un temps long et le faire en concertation avec les professionnels.

Sans compter les mesures qui ressemblent à des signaux politiques mais sans envergure éducative :

Interdiction du portable : le Ministre enfonce des portes ouvertes et joue l'amnésie...

En effet, l'art L511-5 du code de l'éducation qui les interdit est issu d'une loi du 12 juillet 2010, alors que JM Blanquer était DGESCO depuis 8 mois... Mémoire qui flanche ou tentative d'instrumentalisation politique ?

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTA,

Certes, notre académie perd des élèves dans le premier degré ( 2 853 élèves de moins par rapport à l'année dernière) mais cette dotation positive ne sera pas suffisante pour mettre en œuvre le dédoublement des CP en REP et REP+ et des CE1 en REP+, redonner une formation continue de qualité aux enseignants, assurer le remplacement, accompagner les élèves en difficulté en classe ordinaire, avoir partout des effectifs permettant des enseignements de qualité. (26 postes de plus pour la Meurthe et Moselle, 20 pour la Moselle et 5 postes de moins pour la Meuse et les Vosges vont se faire au détriment des effectifs des autres classes et des écoles en zones dites non prioritaire).

En revanche, pour 426 élèves de moins dans le second degré, ce sont 100 postes qui sont repris.

Pourquoi un ne solde nul dans les collèges avec 618 élèves de plus ? Nous saluons toutefois la lecture non exclusivement démographique faite pour les collèges vosgiens.

Pourquoi 60 % des postes à reprendre dans le second degré le sont dans les lycées professionnels alors que les élèves ne représentent que 30 % des effectifs, environ ? On pourrait penser qu'on abandonne le lycée professionnel industriel au privé et qu'on se contente d'avoir des enseignements tertiaires à moindre coût.

Nous savons que les emplois non enseignants sont toujours les parents pauvres de notre administration, mais nous pensons que la suppression des 19 emplois administratifs ne se justifie pas et est bien trop excessive.

Concernant les ITRF , pour présenter un projet ambitieux en termes de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), comme pourrait l'être le RIFSEEP, il convient d'y mettre des moyens.

Il ressort des réunions de travail sur ce nouveau régime indemnitaire, un sentiment de malaise, généré par un contexte budgétaire qui limite son application. De plus, nous avons le sentiment que nous nous dirigeons dans une voie qui, au lieu de favoriser l'émulation de groupe, met les personnels en compétition.

Nous refusons l'approche exclusivement managériale pour définir la cartographie dans les groupes de fonctions et nous demandons la réunion d'un groupe de travail afin de prendre en compte, pour le classement des postes, les aspects métier.

Dans l'état actuel des propositions, nous rejetons le projet.

Pour terminer, nous voulons attirer votre attention sur l'enseignement privé hors-contrat et sur l'instruction dans la famille.

Très médiatisé, l'essor de l'enseignement privé hors contrat est visible dans beaucoup de territoires.. Des méthodes pédagogiques surannées ont été observées, des pans entiers des enseignements sont éludés (histoire – SVT) ; plus grave, des situations d'endoctrinement ont été repérées.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a, dans son arrêt du 19 juillet 2017, fixé les modalités de contrôle de ces établissements, ainsi que de l'instruction à domicile. Ainsi, nous demandons les informations suivantes :

- La liste des établissements hors-contrat présents dans notre académie et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;
- La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;
- Un bilan régulier présenté en instances académiques ou départementales de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention.